



PARUTION DE LA BROCHURE DE PRÉSENTATION DE L'OFFRE SOCLE

Une version personnalisable par les SPSTI est mise à disposition

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a modifié le fonctionnement des SPSTI comme certains aspects de leur activité et de l'offre de services aux entreprises et salariés.

Pour expliquer les 3 pans de l'offre socle de services des SPSTI (la prévention de la désinsertion professionnelle, le suivi individuel de l'état de santé au travail et la prévention des risques professionnels), Présanse met depuis quelques mois à disposition des SPSTI des fiches "offre socle" décrivant le service apporté à l'entreprise ou au travailleur.

Dans les suites des travaux de la commission communication, la brochure "offre socle", regroupant les 19 fiches réalisées à ce jour est disponible.

Il s'agit d'une traduction de l'annexe du décret N° 2022-653 du 25 avril 2022. L'objectif est de présenter de façon synthétique les différents services proposés par les SPSTI aux employeurs adhérents.

Une version personnalisable par les SPSTI est également disponible.

En effet, chaque SPSTI peut venir compléter ces fiches, au verso, par des informations particulières concernant son propre fonctionnement (portail adhérents, personnes à contacter, mode opératoire proposé...).

Retrouvez le document pdf, son fichier source Indesign ainsi que des éléments complémentaires dans un dossier dédié sur le [serveur partagé, via Presanse.fr](https://www.presanse.fr)

